

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 03 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 18/03/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard MME BLANCO Caroline (Procuration de MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de MME VERGNES Brigitte), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAoui Nawal.

Date d'affichage : 18/03/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine, MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO Caroline), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude), MME VERGNES Brigitte (Procuration à M. CACERES Philippe).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME COBOURG Monique.

N° DEL2024-24 : Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique géré par l'État.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans ce cadre, l'école de Puygouzon a présenté un projet intitulé « Le parcours scientifique et technologique des élèves de la maternelle au CM2 : création d'un musée des sciences ».

L'objectif principal de ce projet est de déployer le parcours scientifique de ces élèves à travers leur implication dans la démarche scientifique et la démarche technologique.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Permettre à chaque élève de construire des savoirs et des compétences scientifiques et technologiques** en s'appuyant sur une démarche mettant en œuvre l'observation, la manipulation, l'expérimentation, la modélisation, l'argumentation, la documentation, ...
- **Permettre aux élèves de construire une argumentation scientifique pour expliquer le réchauffement climatique actuel et d'identifier et comprendre les conséquences des actions humaines sur l'environnement.**
- **Développer les compétences psychosociales des élèves en leur permettant de s'impliquer dans une pratique collaborative** vécue lors de travail en groupe et du tutorat mis en place lors de l'accompagnement des classes réalisant le défi lancé pour l'année suivante.

La mise en œuvre de ce projet nécessite :

- L'acquisition d'outils pédagogiques et numériques de conception d'objets à hauteur de 5 500€
- Des frais de transports à hauteur de 1 500€.

L'inspectrice de l'Éducation Nationale nous a fait savoir par courrier du 25 mars 2024 que la commission d'examen des crédits du fonds d'innovation pédagogique a allouée la somme de 7000€ pour ce projet.

Les modalités de gestion des crédits alloués prévoient entre autre la signature d'une convention entre le Rectorat et la commune.

M. Le Maire propose donc au conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique jointe à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec le Recteur jointe à la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Monique COBOURG



Le Maire

Thierry DUFOUR

